

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	55
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 19/09/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 08 OCT. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 08 OCT. 2024		
Fonds de concours 2021-2026 / modification du règlement		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUTS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Objet : Fonds de concours 2021-2026 / modification du règlement

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu la délibération n°68/2021 du 29 septembre 2021 « *Institution et règlement d'attribution des fonds de soutien aux communes* »,

Vu la délibération n°10/2022 du 2 février 2022 « *Fonds de concours 2021-2026 / modification du dispositif concernant le fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal* »

Afin de soutenir le plus grand nombre de nos communes, il est proposé de modifier la délibération n°10/2022 du 2 février 2022.

Il est proposé de doter le fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal à hauteur de 1 400 000 € contre 1 000 000 € comme indiqué dans les précédentes délibérations.

La délibération n°10/2022 précise également le point suivant :

« Sont prises en compte les réalisations d'équipements ayant des effets mesurables au-delà du territoire communal et s'inscrivant dans les orientations du projet de territoire, *sous réserve d'une réalisation complète avant le 31 décembre 2025 ;* »

Afin d'apporter plus de souplesse aux communes, il est proposé de modifier comme suit :

« Sont prises en compte les réalisations d'équipements ayant des effets mesurables au-delà du territoire communal et s'inscrivant dans les orientations du projet de territoire, *sous réserve d'un dépôt de dossier avant le 30 septembre 2025 ;* »

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **APPROUVER** la modification du règlement des fonds de concours 2021-2026 :
- Doter le fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal d'une enveloppe de 1 400 000 euros ;
- Les dossiers devront être déposés avant le 30 septembre 2025.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide de :

- **APPROUVER** la modification du règlement des fonds de concours 2021-2026 :
- Doter le fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal d'une enveloppe de 1 400 000 euros ;
- Les dossiers devront être déposés avant le 30 septembre 2025.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-200043321-20241002-96_2024DEL-DE

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **08 OCT. 2024**
- De la publication le : **08 OCT. 2024**

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-96_2024DEL-DE